

RAPPORT N° 01/7-71
au Conseil Municipal

OBJET

EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEU
(PROGRAMME 2001)

Plan de financement

La programmation du budget annexe de l'Assainissement 2001 a prévu la réalisation des interventions ci-après au titre de l'extension et du renforcement du réseau de collecte des Eaux Usées :

- Extension rue Mazagran (entre rues des Manguiers et du Pont Neuf – Centre Ville)
- Extension rue du Cher Frère Denis – Centre Ville
- Extension Site du Barchois – Centre Ville
- Renforcement rues Honoré de Balzac / Chasseriau - Chaudron
- Extension rue de la Gascogne - Moufia
- Extension rue de l'Ancienne Poste – 2^{ème} tranche – Sainte-Clotilde

L'exécution de ces travaux ayant été retenue par la Commission Régionale du FRAFU au titre de la programmation 2001 pour un montant de 405 480,89 €, je vous demande par la présente :

1) d'approuver le plan de financement suivant :

a) Coût total HT de l'opération : 405 483,90 €

Désignation	Localisation	Coût estimé HT
Lot n° 1 Centre Ville	- rue Mazagran - rue du Cher Frère Denis - Barchois	228 574,43 €
Lot n° 2 Chaudron	- rue Honoré de Balzac	74 501,84 €
Lot n° 3 Moufia	- rue de la Gascogne	30 779,46 €
Lot n° 4 Sainte-Clotilde	- Rue de l'Ancienne Poste	71 628,17 €
Total H.T. :		405 483,90 €
TVA 8,5 % :		34 466,13 €
Total TTC :		439 950,03 €

RAPPORT N° 01/7-71

b) Financement :

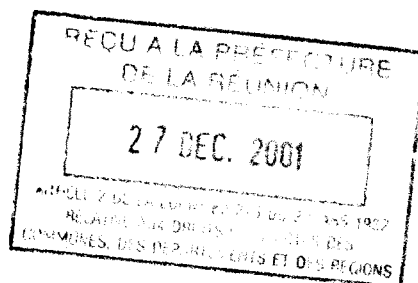
* Subvention sur fonds de FEDER – taux de 60 % :	214 350,31 €
* Subvention sur fonds de la contre partie nationale au taux de 20 % :	81 096,78 €
* Participation communale au taux de 20 % :	81 096,78 €
TOTAL HT :	405 483,90 €

2) de m'autoriser à solliciter l'attribution de la subvention FRAFU ;

3) votre engagement à inscrire au budget annexe de l'Assainissement, le montant global de l'opération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 01/7-71
du Conseil Municipal
en séance du lundi 17 décembre 2001

OBJET

EXTENSION ET RENFORCEMENT DU RESEAU AEU
(PROGRAMME 2001)

Plan de financement**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 01/7-71 du Maire ;

Vu le Rapport du Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Adopte le plan de financement suivant pour l'opération d'Extension et de Renforcement du réseau d'Assainissement E.U. – Programme 2001 :

* coût total HT de l'opération :	405 483,90 €
* Financement :	
* Subvention FEDER (60 %) :	243 290,34 €
* Subvention sur fonds de la contre partie nationale (20 %)	81 096,78 €
* Participation communale (20 %)	81 096,78 €
TOTAL HT :	405 483,90 €

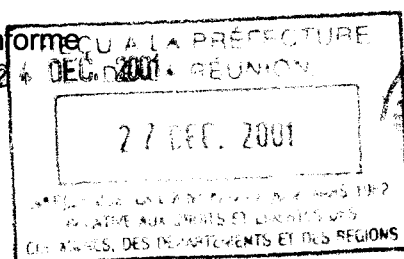
ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de la Subvention FRAFU.

ARTICLE 3

S'engage à inscrire au Budget Annexe de l'Assainissement, le montant global de l'opération.

Pour extrait certifié conforme,
 fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2001



LE MAIRE
Rene-Paul VICTORIA